



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2024-02-07

OBJET : Engagement de nouveaux pompiers volontaires

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE l'engagement de pompiers volontaires a pour but d'acquérir les ressources humaines nécessaires afin de faire face aux sinistres pouvant subvenir;

ATTENDU la recommandation du directeur de la protection contre l'incendie, monsieur Pascal Breton, présentée dans le sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance;

ATTENDU QUE les sommes requises sont prévues au Budget d'opérations 2024,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Nomme monsieur: Pierre Claude André et madame Louissette André aux postes de pompiers volontaires.

Adoptée à Québec le 5 février 2024.

Jean Dionne, administrateur